

# *Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec*

## **Présentation**

Je suis une citoyenne qui demeure dans une région agricole à forte concentration d'élevage porcin située dans le bassin de la rivière Yamaska. Mon mari, maintenant retraité, a travaillé longtemps comme inspecteur du ministère de l'Environnement. Je suis donc en mesure de juger de la situation en fonction de ce que je vis comme citoyenne et d'informations échangées entre conjoints.

## **Problématique**

Dans notre région, nos problèmes d'eau potable ne datent pas d'hier. Il y a plus de 25 ans, quand on s'est rendu compte que l'eau dite potable sentait et goûtait parfois le purin, nous avons décidé d'acheter de l'eau de source pour nos enfants et nous-mêmes; nous n'avons jamais cessé d'en acheter depuis ce temps parce que le lien de confiance n'est toujours pas rétabli. Notre qualité de vie est affecté et on doit réagir. Il est vrai que la situation s'est améliorée depuis ce temps dans la production porcine (ou bien les usines de filtration sont devenues plus efficaces) mais il y a encore des histoires d'horreur qui existent aujourd'hui, croyez-moi.

Fille de cultivateur, je n'ai rien contre la production agricole comme telle mais tout est dans la manière de produire en respectant les milieux naturels et humains.

Le premier règlement agricole de 1981 imposait au moins un moratoire à ceux qui ne possédaient pas les terres en propriété nécessaires pour l'épandage mais sous la norme Azote; ce n'était pas très sévère mais c'était mieux que rien. Puis, sous la pression du milieu porcin (producteurs, intégrateurs, UPA, abattoirs, etc...) pour faire une histoire courte, le règlement est passé de modifications en modifications pour devenir une vraie passoire lourde et pratiquement incontrôlable.

Cette perte de contrôle réglementaire a fini par aboutir à la situation actuelle : une guerre larvée entre producteurs et citoyens.

À mon avis, la détérioration de la situation se résume aux aspects suivants :

- 1- la concentration des élevages
- 2- l'élimination des déchets
- 3- les odeurs
- 4- les contrôles

## LA CONCENTRATION DES ÉLEVAGES

Il est évident que dans les zones d'activités limitées (ZAL), donc à forte concentration porcine, il faut absolument continuer d'interdire toute nouvelle production porcine, que le demandeur possède les terres ou non et ce, même s'il veut faire un traitement complet de ses fumiers. Cette mesure transitoire prévue dans le règlement sur les exploitations agricoles doit devenir permanente. Déjà la situation des producteurs existants est presque incontrôlable pour ne pas dire carrément incontrôlable. Les citoyens non producteurs habitant ces zones ont faits plus que leur part en compréhension et en tolérance. De plus, la recherche effrénée de sols pour l'épandage des lisiers amène une forte déforestation dans ces zones qui sont déjà très hypothéquées.

## L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

La méthode largement utilisée pour éliminer les lisiers est l'épandage de ceux-ci sur des terres en culture servant ainsi d'engrais organiques. Avec l'apparition récente des plans de fertilisation et des bilans phosphore, nous devons constater que dans certaines régions à fortes concentration d'élevage il y a d'importants déficits en terres cultivables; au fur et à mesure que les plus avant-gardistes régleront leurs problèmes de disponibilités de sols, nous constaterons que les retardataires n'auront plus de sols pour leurs lisiers. Que feront-ils?

Le milieu porcin dans son ensemble doit donc se résoudre à envisager la construction d'usines pour le traitement des lisiers; il lui incombe à lui et à lui seul d'investir et d'assumer les coûts des méthodes de traitement selon le principe de pollueur-payeur. Quant on a pas d'argent pour les hôpitaux, on ne doit surtout pas subventionner des usines de traitement de lisier, ce serait immoral.

Il faut également noter que chez les producteurs porcins, une trop grande majorité favorise encore la monoculture du maïs-grain ce qui amène deux autres problèmes pour l'environnement soit le lessivage de pesticides hautement toxiques et l'épandage de lisier à l'automne sur des terres nues favorisant ainsi le ruissellement du lisier au cours d'eau.

## LES ODEURS

Les odeurs sont à mon avis responsables de la levée de boucliers des citoyens. Cependant, nous devons reconnaître que ce désagrément fait partie d'une activité normale de production animale en zone agricole et nous devons tous apprendre à tolérer cette situation. Il est évident que le manque de civisme de certains producteurs a contribué à monter les citoyens contre ce type de production (épandage près d'habitations, les jours de fête, par temps humide, etc...). Les méthodes récentes employées telles que les rampes basses et l'enfouissement dans les 48 heures ont amélioré beaucoup la situation.

Les odeurs en milieu agricole doivent être tolérées au même titre que les citoyens tolèrent les odeurs générées par les papeteries, les raffineries de pétrole, les stations d'assainissement d'eaux usées, la circulation intense des villes, etc...

## LES CONTRÔLES

Comme dans toute loi ou règlement, s'il n'y a pas de contrôle il n'y a pas de résultats significatifs et on n'atteint pas le but visé.

Mettons une chose au clair au départ :

le Ministère de l'Environnement (MENV) ne dispose pas des ressources humaines suffisantes dans le secteur agricole pour être en mesure de faire respecter les échéanciers prévus au Règlement sur les exploitations agricoles (REA). Il ne dispose que d'une poignée d'employés dans ce secteur pour suivre des milliers de producteurs. De cette poignée, une petite partie des effectifs peut effectivement faire des contrôles terrain et s'occuper des plaintes; l'autre partie doit s'occuper des demandes d'autorisation, des avis de projet, de contacter les intervenants dans les dossiers, de donner un support aux municipalités, etc.... Il faut également constater que le MENV n'a pas les outils informatiques nécessaires pour faire le suivi de cette masse d'information et, s'il les a, il devra travailler en complémentarité avec des organismes frères comme La Financière, le MAPAQ, le ministère des Affaires Municipales, etc....

Justement, en parlant d'organismes frères, la mentalité du ministère de l'Agriculture (MAPAQ) est beaucoup plus de nuire au MENV que de collaborer avec celui-ci en cachant des informations qu'ils détiennent déjà et qu'ils refusent de divulguer sous prétexte de la confidentialité. Dans ce sens, le MAPAQ est beaucoup plus près de l'UPA que du MENV, ce qui est inconcevable.

D'un autre côté, les agronomes du privé et des clubs conseils sont également débordés par la quantité de travail à réaliser dans les plans de fertilisation et les bilans phosphore. Ils subissent souvent de fortes pressions pour que le travail soit bâclé dans le but d'avantager le producteur, qui est leur client, au détriment de la qualité de l'environnement.

## Recommandations

- 1- Le REA dans être appliqué intégralement dans sa forme actuelle avec ses mesures transitoires qui devraient, quant à moi, être permanentes : aucun nouveau lieu d'élevage porcin dans une ZAL, traitement ou non. Le traitement des lisiers pourrait être utilisé, comme solution ultime, par des producteurs existants qui sont dans l'impossibilité de trouver les sols nécessaires.
- 2- Hors ZAL, tout nouvel élevage porcin en zone agricole pourrait être autorisé si le producteur peut garantir qu'il a les superficies suffisantes pour l'épandage ou qu'il désire faire un traitement complet de ses fumiers.
- 3- Le traitement complet des lisiers est sans aucun doute la solution d'avenir et le milieu porcin doit être prêt à en payer le juste prix en construisant des usines par lui-même; il ne doit pas s'enrichir en nourrissant les Japonais ou tout autre peuple et se contenter de contaminer nos sols, notre eau et notre existence.
- 4- Tant que les bilans phosphore ne seront pas complétés par municipalité, tout projet porcin devrait être mis sur la glace. C'est le fer de lance du REA, semble-t-il, alors commençons par ce début. Plus les producteurs verront à réaliser leurs bilans rapidement, plus leur situation locale sera claire et précise.
- 5- Il importe que tous les organismes impliqués (MENV, MAPAQ, etc...) travaillent en très étroite collaboration.
- 6- Concernant les odeurs, la loi 184 est claire sur le droit de produire en zone agricole; si les distances séparatrices sont respectées ainsi que le REA et les normes transitoires, il n'y a pas de raison de bloquer un projet porcin. Les citoyens vivant en milieu agricole doivent accepter cette contrainte agricole. On devrait cependant encourager l'aménagement de haies brise-vent . Les municipalités pourraient également faire inclure dans le schéma d'aménagement de leur MRC une zone tampon pour protéger leurs noyaux villageois.
- 7- Les contrôles doivent s'effectuer ferme par ferme et municipalité par municipalité pour pouvoir contrôler les bilans phosphore et juger de la situation globale de chaque municipalité. Cela prendra le temps qu'il faudra, c'est tout.
- 8- Les municipalités devraient peut-être penser à émettre des avis de projet préalable à l'intention des citoyens en leur offrant la possibilité de prendre connaissance des règles et exigences qui régiront chaque projet de production animale soumis.

## Conclusion

Si on désire un développement durable et harmonieux de la production porcine au Québec, il faut impliquer la population dans le bien fondé de tout projet qui serait demandé par un producteur porcin. En expliquant la légalité du projet en zone agricole ainsi que les mesures environnementales qui sont mises de l'avant pour atténuer les effets négatifs de celui-ci, les citoyens devraient en venir à la conclusion que vivre et laisser vivre est une bonne façon de vivre en harmonie dans le respect mutuel.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR :  
DIANE FERRON